

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2015200858

Dossier numéro : 2015-02-05/17

Titre

5 FEVRIER 2015. - Extrait de l'arrêt n° 12/2015 du 5 février 2015 - (Numéro du rôle : 545) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 27-02-2015 page : 14615

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation des articles 61 à 69 de la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses (concernant le titre IV du livre II et les articles 167 à 173 du Code des droits et taxes divers, relatifs à la taxe sur les titres au porteur, et leur entrée en vigueur), introduit par Isabelle Gielen.

...

Par ces motifs,

la Cour

annule les articles 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69, alinéa 2, de la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses.